

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NATALIE HELPS	Numéro de permis 354020	Date d'inspection Le 26 septembre 2024	
Nom de l'établissement Le Château des Bouts Choux		Numéro de téléphone (506) 532-9286	
Adresse 469 Main Street Shediac NB E4P 2C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	03 oct. 2024	26 sept. 2024
Commentaires : Une preuve par photo a été envoyé à la Mentor en Assurance de la Qualité via courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée
La Mentor en Assurance de la Qualité demande à l'exploitante qu'une vérification auprès du ministère du Développement social soit aussi effectuée pour la personne associée en question. Aussitôt que la vérification soit effectuée, une copie peut être envoyée à la Mentor en Assurance de la Qualité par courriel.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 octobre 2024

Date

original signé par
Natalie Helps

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2024

Date